

1999-02-25

Procès-verbal de la 286^e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, tenue dans la salle d'audiences publiques, bureaux de la CCEA, au 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le mercredi 24 février 1999, à compter de 8 h 30.

Présents :

Mme A.J. Bishop, présidente de la séance
M. C.R. Barnes
M. Y.M. Giroux
M. A.R. Graham

M. P. Marchildon, secrétaire
M^e A. Nowack, conseillère juridique principale par intérim
Mme C. Ellyson, rédactrice du procès-verbal

Absent:

M. A.J. Carty

Les conseillers de la Commission sont J.D. Harvie, R.M. Duncan, R.E. Irwin, R.H. Cawthorn, M.B. Zgola, G.C. Jack, G. Bergeron, D. Enns, P. Nelson, J.G. Waddington, G.R. Schwarz, N.J.D Sawyer et G. Turcotte.

Présidente et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la séance, et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire de la séance; l'agente des opérations de la Commission fait fonction de rédactrice du procès-verbal.

Ouverture de la séance

2. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé (BMD 99-15) et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires qui pourraient être soulevées.

3. Le secrétaire fait observer que, depuis la réunion du 28 janvier 1999, les documents BMD 99-15 à 99-27 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détail à l'annexe A du présent procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour révisé, BMD 99-16.1, est adopté tel que présenté.

DÉCISION

Liste provisoire des points à l'ordre du jour de la réunion du 25 mars 1999 de la Commission

5. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, la liste provisoire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, qui doit se tenir le 25 mars 1999. La présidente fait observer que la présentation de la mise à jour sur l'incident de nature radiographique survenu près de Dryden (Ontario) a été retirée et sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 22 avril 1999; réf. : BMD 99-17 et BMD 99-17.1.

Procès-verbal de la 285^e réunion de la Commission, tenue le 28 janvier 1999

6. À la suite d'une motion dûment proposée et appuyée, la Commission approuve avec deux modifications l'ébauche du procès-verbal de la 285^e réunion de la Commission; réf. : BMD 99-18:

DÉCISION

a) le point 12 se lit maintenant :

* La présidente fait état que M. Graham, lui ayant déclaré hors séance que le fait d'avoir été ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick de 1991 à 1998 pourrait entacher d'une apparence de partialité sa participation aux discussions ou décisions concernant Énergie NB, ne participera pas à ces discussions ou décisions pendant deux ans jusqu'en mai 2000. (M. Graham quitte la séance.) +

b) le point 16, paragraphe 4, phrase 6 se lit maintenant :

* La présidente signale les préoccupations exprimées par les organismes de réglementation nucléaire des pays occidentaux quant aux effets de la déréglementation des marchés de l'électricité, entre autres le fait que la concurrence engendrée pourrait entraîner une réduction des ressources consacrées aux questions liées à la sûreté. +

Suivis des réunions précédentes

7. La Commission reçoit, à titre d'information, le rapport des questions découlant des réunions précédentes, dont la liste est donnée dans le BMD 99-19.

1999-02-25

Rapport des faits saillants

8. Les commissaires passent en revue le rapport des faits saillants n° 1999-2 avec les agents, qui fournissent des mises à jour; réf. : BMD 99-20, BMD 99-20.1 et les acétates jointes.

Installations d'uranium :

Les agents de la CCEA signalent que l'évaluation et la construction du drain filtrant associé au projet McClean Lake de COGEMA Resources Inc., de Saskatoon (Saskatchewan), a été examiné et approuvé par les agents de la Commission. Une lettre autorisant COGEMA à amorcer la construction du drain projeté a été rédigée le 22 février 1999. Les agents s'attendent à ce que la compagnie présente à la Commission, lors de sa réunion du 25 mars 1999, une demande de modification du permis en vue d'obtenir l'autorisation de construire le reste des installations de traitement des résidus et de l'eau du projet McClean Lake. Cette demande devait être déposée à l'origine le 17 décembre 1998.

État des questions juridiques

9. Les commissaires passent en revue avec la conseillère juridique principale par intérim le rapport sur l'état des questions juridiques; réf. : BMD 99-21.

Prochaines réunions de la Commission

10. Les prochaines réunions de la Commission auront lieu les 25 mars et 22 avril 1999 à Ottawa (Ontario), les dates limites de réception des mémoires pour ces réunions sont le 4 mars et le 1^{er} avril 1999, respectivement.

Denison Mines Limited - Installation de la mine Denison

11. Les commissaires reçoivent pour étude préliminaire un exposé des agents de la CCEA sur la demande présentée par Denison Mines Limited pour faire modifier le permis de déclassement de l'installation minière délivré pour la mine Denison, située à Elliot Lake (Ontario), afin de refléter des modifications des limites du site et décrire les travaux de déclassement exécutés à la mine Denison, réf. : BMD 99-22.

La présidente fait observer que Denison Mines Limited fera un exposé à ce sujet à la réunion du 22 avril 1999 de la Commission.

Les commissaires reçoivent pour étude un mémoire de B. Lloyd, de Northwatch, concernant la demande présentée par Denison; réf. : BMD 99-22.1

(Suite au point 17)

Denison Mines Limited - Installation de la mine Stanrock

12. Les commissaires reçoivent pour étude préliminaire un exposé des agents de la CCEA sur la demande présentée par Denison Mines Limited pour faire modifier le permis de déclassement de l'installation minière délivré pour la mine Stanrock, située à Elliot Lake (Ontario), afin de modifier les limites du site pour inclure la zone exigeant un contrôle continu aux termes du permis de déclassement; réf. : BMD 99-23.

Les commissaires reçoivent pour étude un mémoire de B. Lloyd, de Northwatch, sur la demande de Denison; réf. : BMD 99-23.1.

(Suite au point 18)

Action Cancer Ontario

13. Les commissaires reçoivent pour étude préliminaire un exposé des agents de la CCEA sur la demande présentée par Action Cancer Ontario, de Toronto, visant une approbation pour construire une installation nucléaire d'un accélérateur de particules; réf. : BMD 99-24.

(Suite au point 19)

Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCEA

14. Les commissaires passent en revue avec les agents de la CCEA leur rapport et leur recommandation d'accorder une approbation de principe au *Règlement modifiant le Règlement de 1996 sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCEA*; réf. : BMD 99-27 et les acétates jointes.

(Suite au point 20)

1999-02-25

Contamination radioactive d'une concession pétrolière en Alberta

15. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, un rapport de mise à jour sur une contamination radioactive d'une concession pétrolière en Alberta, qui a d'abord été signalée à la Commission le 5 novembre 1998; réf. : BMD 99-25 et les acétates jointes.

Comité consultatif de la sûreté nucléaire (CCSN)

16. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, un exposé d'A. Natalizio, de CCSN, sur l'examen de la formation et de l'accréditation des opérateurs; réf. : BMD 99-26 et les acétates jointes.

(La séance est suspendue de 10 h 20 à 10 h 35.)

Les agents de la CCEA font un exposé sur leur réaction au rapport du CCSN et décrivent le régime de formation et d'accréditation des opérateurs de centrale nucléaire; réf. : BMD 99-26.1 et les acétates jointes.

En réponse à une question de la présidente, J. Brewer d'Ontario Hydro fait état que l'évaluation des compétences des individus comprend également leur capacité de travail en équipe. Les membres des équipes qui ne se montrent pas compétents reçoivent une formation et, au besoin, sont retirés de l'équipe.

(La séance se poursuit à huis clos à 11 h 25.)

Denison Mines Limited - Installation de la mine Denison

(Suite du point 11)

17. Ayant reçu et entendu l'exposé et le mémoire des agents de la CCEA et le mémoire d'un intervenant, la Commission accepte la conclusion des agents de la CCEA que le projet de modification du permis applique de façon satisfaisante la réponse du gouvernement du Canada à l'évaluation et aux recommandations de la Commission d'examen et respecte l'objet de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; la Commission fait l'étude préliminaire de la demande présentée par Denison Mines Limited visant la modification du permis actuel de déclassement d'installation minière délivré pour la mine Denison, située près d'Elliot Lake (Ontario).

ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE

Denison Mines Limited - Installation de la mine Stanrock
(Suite du point 12)

18. Ayant reçu et entendu l'exposé et le mémoire des agents de la CCEA et le mémoire d'un intervenant, la Commission accepte la conclusion des agents de la CCEA qu'une évaluation environnementale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* n'est pas nécessaire; elle fait l'étude préliminaire de la demande présentée par Denison Mines Limited visant la modification du permis actuel de déclassement d'installation minière délivré pour la mine Stanrock, située près d'Elliot Lake (Ontario).

ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE

Action Cancer Ontario (Suite du point 13)

19. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission fait l'étude préliminaire de la demande d'Action Cancer Ontario, de Toronto, visant un permis de construction d'un accélérateur au Windsor Regional Cancer Centre, de Windsor (Ontario).

ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE

Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCEA (Suite du point 14)

20. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve en principe le *Règlement modifiant le Règlement de 1996 sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCEA*.

APPROBATION
DE PRINCIPE

Prochaine réunion de la Commission

21. La prochaine réunion de la Commission aura lieu à Ottawa, le 25 mars 1999.

Clôture de la séance

22. La séance est levée par consensus à 11 h 50.

Présidente de séance

Rédactrice du procès-verbal

Secrétaire